



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : [mairievalgorge@sfr.fr](mailto:mairievalgorge@sfr.fr)

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2018**

**Membres présents :** Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montéréal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, Christian Métaireau.

**Membre excusé :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.  
André Jouve, procuration donnée à Christian Métaireau

### **Ouverture de séance à 20h30.**

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter quatre points à l'ordre du jour en nous les citant. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°15 au n° 18.

### **Ordre du jour :**

#### **1- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

#### **2- Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 novembre 2018**

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification du P.V. , celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **3-Centre de Gestion 07 – Convention risques prévoyances :**

Actuellement la commune adhère à un contrat de protection sociale complémentaire « Prévoyance – Maintien de salaire » pour les salariés de la commune, par l'intermédiaire du « Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ». Ce contrat de 5 ans arrive à échéance fin 2019. Le CDG 07 nous propose une mise en concurrence groupée de ce contrat. Seules les communes ayant délibéré favorablement pourront adhérer à ce nouveau contrat.

Sur demande du maire, le conseil municipal accepte ce principe de mise en concurrence avec 8 voix pour et une abstention.

#### **4- Agent recenseur :**

Pour la réalisation du recensement des habitants de la commune, prévu en janvier prochain, la commune doit créer un poste en CDD pour un mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste pour une durée de un mois.

#### **5- Inforoutes WIFI :**

Dans le cadre du déploiement de la WIFI sur le territoire de la communauté de communes du Pays « Beaume-Drobie », le Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche » (via le réseau « Cigale »), nous propose un accès internet sur un secteur de la commune, rayonnement à 100 mètres autour de la « BOX » d'un bâtiment communal, pour un montant annuel de 172,80 €.

Michel Seveyrac, le maire nous propose une délibération autorisant le président de la CDC à signer cette convention d'accessibilité avec le syndicat « Inforoutes ».

Le conseil municipal accepte cette convention avec 2 voix pour, une voix contre et 6 abstentions.

#### **6- Décorations de Noël :**

Jacqueline Balazun nous rappelle, pour avoir vérifié l'état de fonctionnement des guirlandes et décorations électriques de la commune, que seules 2 guirlandes fonctionnent. Après des recherches vaines sur du matériel d'occasion, elle a trouvé un fournisseur qui nous propose des décorations neuves avec 50% de réduction. Elle nous présente donc un devis de l'établissement TEYSSIER à Aubenas, pour un ensemble – guirlandes – consoles murales, pour 1582.60 TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **7- Budget – Décisions modificatives :**

##### **Budget Général- Investissement :**

Bernard Bonin nous propose :

- de rajouter au chapitre 238, la somme de 85 000€ en avances versées (SDEA)
- d'enlever 45 000€ au chapitre 2031 (Frais d'études)
- d'enlever 40 000€ au chapitre 21311 (opération mairie)

##### **Budget Général – Fonctionnement :**

En « Charges à caractère général », Bernard Bonin nous propose de rajouter la somme de 3992.94€, correspondant à un excédent de recettes du « Fond de péréquation des droits de mutation »

## **Budget M 49 (eau – Assainissement), section Investissement :**

Bernard Bonin nous propose de :

- prendre 13 000€ sur le « Projet Assainissement Chastanet » (non réalisé cette année)
- rajouter 6 000€ pour achat de matériel spécifique .
- rajouter 7000€ sur l'opération « AEP Le Vincent »

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ensemble de ces décisions modificatives au budget 2018.

### **8- Délibération pour l'exécution de dépenses d'investissement avant le vote du BP 19 :**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager des dépenses, début 2019, avant le vote du budget 2019, pour des travaux votés au budget 2018, mais non payés en 2018. (ces règlements ne doivent pas être supérieurs au ¼ de la totalité des dépenses d'investissement)

### **9- « 30 Millions d'Amis » : Aide 2019 :**

- Au travers de notre convention avec l'association « 30 millions d'Amis », celle-ci s'engageait jusqu'alors à prendre en charge les frais de stérilisation des chats et chattes de la commune, sur la base de tarifs conventionnés.

Elle nous propose désormais une nouvelle convention prévoyant le remboursement de ces stérilisations sur la base de 50% du tarif conventionné.

Le conseil municipal accepte cette nouvelle convention avec 8 voix pour et une abstention.

- L'association « 30Millions d'Amis » nous propose également de délibérer pour le refus de la présence d'animaux sauvage dans les cirques.

Le conseil municipal, avec 4 voix contre et 5 abstentions, refuse de prendre cette délibération. Par contre, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de délibérer pour le refus de l'installation dans notre commune, de cirques avec la présence d'animaux sauvages.

### **10- Le Fraysse : Devis raccordements AEP/Assainissement + local technique :**

Suite au report de décision du point 9 de la réunion du 9 novembre, Michel Seveyrac, le maire nous propose à nouveau le devis du SIVTA de 6968€ pour les raccordement eau et assainissement en bordure (à l'intérieur) de propriété du « Fraysse » et un devis également du SIVTA pour la construction du local abri du supprimeur nécessaire pour maintenir un débit suffisant au hameau du Fraysse, d'un montant de 5721.40€.

En ce qui concerne le devis pour le cabanon, le maire a sollicité une entreprise locale, mais celle-ci n'a pas fait parvenir de devis à ce jour.

Michel Seveyrac, le maire va contacter une autre entreprise pour le cabanon et également à la demande du conseil municipal, une entreprise pour un devis concernant les branchements eau et assainissement, pour des travaux à réaliser au plus tôt en 2019.

La délibération est donc à nouveau reportée.

#### **11- Giammatéo –Devis :**

Michel Seveyrac nous présente le devis de l'entreprise Giammatéo pour l'enfouissement de la conduite d'eau dans le pré de Murette, au niveau du tronçon de la départementale jusqu'à la route de Chastanet, et la tranchée supplémentaire de 60mètres linéaire avec enfouissement de conduite eau, au début de la route de Chastanet , pour un montant de 9024€ TTC.

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et voix contre ce devis. (Le devis demandé pour les deux branchements aux particuliers a été estimé trop élevé et n'a pas été retenu.)

#### **12- Station épuration : Devis réparation aérateur**

Michel Seveyrac nous présente ensuite le devis des Ets CANONGE-BIALLEZ (groupe Alliance) proposant le changement de l'aérateur de la station d'épuration, tombé en panne et non réparable, d'un montant de 6415.20€ TTC

Jacqueline Balazun nous fait part de son regret qu'une seule entreprise a été consultée. Michel Seveyrac, le maire accepte cette remarque, tout en précisant que cette réparation ne pouvait vraiment pas attendre car le fonctionnement de la station était bloqué et qu'il n'avait pas pris le temps de chercher d'autres entreprises.

Le conseil municipal accepte ce devis avec 8 voix pour et une voix contre.

#### **13- Projet photovoltaïque école - commerce :**

Suite à la demande des trois structures, monsieur Martin du SDEA a réalisé une étude de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du commerce du village, de l'école, du centre social et de l'EHPAD.

En ce qui concerne les deux bâtiments communaux, l'installation aurait un coût de 38 000€ après déduction de 15% de subvention (Il est possible que l'on obtienne jusqu'à 30%). Le remboursement annuel du prêt qui serait réalisé pour cet investissement, serait de 2 214€ par an sur 20 ans pour une production estimée à 3 438€ par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'idée de ce projet et mandate le maire pour faire le dossier de demande de subventions.

#### **14- Réfection chaussée CSRI/EHPAD :**

Michel Seveyrac nous présente un devis de l'entreprise « EUROVIA », d'un montant de 1200€ TTC pour le goudronnage de la chaussée, devant l'EHPAD et le centre social, suite

aux travaux d'enfouissement (électricité et fibre optique), mais aussi des travaux antérieurs, effectués par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **15- Convention Région pour le transport scolaire :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention annuelle, sans modification, entre la commune et la Région concernant le « ramassage » scolaire des enfants de la commune vers l'école de Valgorge et retour le soir. Il nous est rappelé que les parents payent une cotisation annuelle pour ce transport, variable en fonction de leurs revenus, mais que ce « ramassage » est gratuit pour la commune.

#### **16- Devis plan incliné, accès « La Poste » :**

L'accès au bureau de poste présente actuellement une marche non accessible en chariot roulant. Pour une mise en conformité de l'accessibilité, Michel Seveyrac nous propose un devis de l'entreprise Fargier d'un montant de 1500€, pour la réalisation d'un plan incliné avec une pente de 5%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **17- Projet plantations :**

Jérôme Montéremal nous présente un projet de plantations, travaillé avec Christiane Coppé et C. Métaireau, concernant la finalisation du pourtour du parking de St Martin, récemment aménagé, plantation de 2 pommiers au fond du parking de « La Pourette » et d'hortensias dans le parterre devant la friperie.

L'ensemble des membres du conseil municipal accepte le principe de ces plantations dont le coût est évalué entre 150 et 300€.

#### **18- Demande de l'association « Déco7 » de location de l'ancien office de tourisme :**

Les membres de cette nouvelle association « Déco7 » présents à la réunion, nous présente leur projet, à notre demande : continuer à participer aux diverses décorations du village lors de manifestations en pouvant stocker les divers matériaux nécessaires à la réalisation de ces décorations (vélos- guirlandes...) et en pouvant y travailler à l'abri avec d'autres personnes qui pourraient être intéressées.

Le conseil municipal précise que la CDC vient de rétrocéder cette pièce aménagée à la commune, qu'il n'a pas pris de décision d'utilisation de ce local actuellement et qu'il va réfléchir à la demande de l'association « Déco7 ».

**Clôture de la séance à 23h15**